



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du vendredi 20 septembre 2024

Réunion organisée par voie électronique (Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous.

1/ Composition des Groupes pour la Saison 2024/2025

U18 D2 Groupe B : retrait de l'équipe de TORCY. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de LE MEE accède à cette poule.

U14 D3 Groupe A : retrait de l'équipe de THORIGNY. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de VAIRES accède à cette poule.

U14 D3 Groupe C : retrait de l'équipe de BRAY. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de BOIS LE ROI accède à cette poule.

2/ Ententes

ANNET/THORIGNY/ST THIBAULT

Club support : ANNET.

Catégorie en entente : + 55 ANS.

CHAMPS FFC/EMERAINVILLE

Club support : CHAMPS FFC.

Catégorie en entente : SENIORS D4.

CHAMPS FFC/EMERAINVILLE

Club support : CHAMPS FFC.

Catégorie en entente : U15.

CHAMPS FFC/EMERAINVILLE

Club support : CHAMPS FFC.

Catégorie en entente : U14 D4.

CHAMPS FFC/EMERAINVILLE

Club support : CHAMPS FFC.

Catégorie en entente : U18 D2.